

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.10/05

Inquiétudes de piétons

Le Conseil communal répond comme suit aux questions posées par l'interpellateur.

1. De nombreuses mesures ont été prises par les services techniques de la ville en vue de limiter la vitesse des automobilistes sur l'axe "Route de Porrentruy - Faubourg des Capucins". Des îlots de sécurité ont été installés par le biais du programme de modération de la circulation, des changements de priorité ont été mis en place et une signalisation sur sol a été marquée dans la perspective de la rentrée scolaire. En outre, des contrôles de vitesse ont régulièrement lieu.
2. Aux yeux du Conseil communal, l'intersection "Rue de la Justice - Rue du 23-Juin" n'est pas considérée comme un secteur à haut risque. Le stationnement des véhicules le long de la rue de la Justice modère naturellement la vitesse des automobilistes.

D'une manière générale, le Conseil communal en appelle à la vigilance des automobilistes. Il examinera la possibilité de lancer en ville une campagne de sensibilisation afin de réduire les nombreuses incivilités commises par certains automobilistes récalcitrants. En outre, il publiera régulièrement dans le D'lem Info des photographies illustrant des comportements inadéquats de même que des situations à risque sur l'espace public.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La secrétaire :

Gilles Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 13 septembre 2005